

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 20 janvier 2011 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Manon Veilleux, représentante du village de Lac Poulin

Marco Marois, vice-président et représentant de Saint-Benoît-Labre

René Paquet, représentant de Saint-Théophile

Paul Fortin, représentant de Sainte-Aurélie

Jean-Guy Plante, représentant de Saint-Philibert

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Pierre Bégin, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Yvan Paré, représentant de Saint-Martin

Paul Joly, représentant de La Guadeloupe

Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière

Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René

Éric Maheux, représentant de Saint-Prosper

Mario Breton, représentant de Saint-Honoré de Shenley

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson, président et représentant de la Ville de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4081-11

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Yvan Paré
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté en y ajoutant les items suivants :

13.3 Modification au système de chauffage et de climatisation du siège social.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4082-11

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2010

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 16 décembre 2010 soit accepté tel que rédigé, mais en y apportant la correction suivante : changer le montant de \$0.143540 la verge cube mentionné au troisième (3) considérant de la résolution #4075-10 pour \$0.476871 la verge cube.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 20 janvier 2011;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement technique de la Régie par ou pour chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de décembre 2010;
- Le tonnage de matières recyclables (bac bleu) ramassées dans chacune des municipalités membre de la Régie au cours du mois de décembre 2010 selon les données transmises par l'entrepreneur;
- Un rapport démontrant l'évolution du tonnage de matières recyclables ramassées à partir de janvier 2004 jusqu'à décembre 2010 inclusivement.

RÉSOLUTION NO: 4083-11

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Éric Maheux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :

**#C-1000691 à #C-1000720 inclusivement,
#P-1000492 à #P-1000514 inclusivement,
#C-1100001 à #C-1100065 inclusivement,
#P-1100001 à #P-1100017 inclusivement,
pour un déboursé total de 885 039.83\$.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4084-11

COMPENSATION REÇUE DE RECYC QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Régie a reçu de Recyc Québec un chèque au montant de 350 655.26\$ en guise de compensation pour la collecte sélective pour l'année 2008;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a établi les compensations qui reviennent à chacune des municipalités et ce, en fonction des tonnages récupérés en 2008 selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Bégin
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à libeller au nom de chacune des municipalités partie à la Régie, un chèque en fonction des quotes-parts établies pour chacune d'elle dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4085-11

OFFRE DE SERVICE DE AVERY WEIGH-TRONIX

- CONSIDÉRANT** que Monsieur Denis Plante de Avery Weigh-Tronix offre à la Régie de renouveler son contrat de service pour une période de 12 mois en ce qui concerne le logiciel de gestion S.I.R. que la Régie utilise pour comptabiliser les données au poste de pesée;
- CONSIDÉRANT** que cette offre est au prix de 1 100.00\$ par année plus taxes;
- CONSIDÉRANT** qu'il est plus avantageux pour la Régie d'avoir un contrat de service que de payer selon l'acte posé;
- CONSIDÉRANT** que la Régie a déjà un contrat avec cette compagnie depuis plusieurs années;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la reconduction du contrat de service avec Avery Weigh-Tronix pour une période de 12 mois au prix de 1 100.00\$ plus taxes, le tout selon l'offre transmise le 05 janvier 2011;

QUE Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier soit par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Régie, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4086-11

SERVICE DE CONCIERGERIE 2011

- CONSIDÉRANT** que la Régie a octroyé le 16 décembre 2004 par sa résolution #3141-04 le contrat d'entretien ménager de son siège social;
- CONSIDÉRANT** que ce contrat avait été accordé à Nettoyage Louis Beaulieu Inc. de Ville St-Georges au prix de 70.00\$ par semaine, taxes en sus;
- CONSIDÉRANT** qu'en date du 10 janvier 2011, Monsieur Louis Beaulieu demande une augmentation de 10.00\$ par semaine plus taxes ou 4 160.00\$ plus taxes annuellement;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la demande de Monsieur Beaulieu tel que déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4087-11

3RMCDQ ET AMERICANA 2011

- CONSIDÉRANT** qu'il se tiendra les 24 et 25 février 2011 à Ste-Hyacinthe le 14^e rendez-vous annuel du Regroupement des Récupérateurs & des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec (3RMCDQ);
- CONSIDÉRANT** qu'il se tiendra à Montréal les 22-23 et 24 mars prochain le salon International des technologies Environnementales – Americana 2011;
- CONSIDÉRANT** que les programmes de ces deux (2) activités ont été étudiés par les membres du comité Environnement de la Régie et que ce dernier recommande à ce conseil d'autoriser seulement la visite du salon des exposants lors d'Americana 2011;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Marco Marois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise prioritairement les membres du comité Environnement de la Régie à visiter le salon des exposants présents lors d'Americana 2011, et ce, nonobstant de ce qui est mentionné dans la résolution #3678-08 adoptée le 17 avril 2008;

QUE les frais inhérents à ce déplacement soient à la charge de la Régie;

QUE personne de la Régie ne soit autorisé à assister aux activités du 3RMCDQ pour cette année.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4088-11

TUBES FLUORESCENTS & BALLASTS

- CONSIDÉRANT** que les tubes fluorescents et les ballasts d'éclairage sont ramassés par la Régie lors des collectes itinérantes de résidus domestiques dangereux effectuées à chaque printemps;
- CONSIDÉRANT** que ces mêmes articles peuvent en tout temps de l'année être laissés au dépôt permanent de la Régie pour récupération;
- CONSIDÉRANT** que ce conseil avait adopté le 25 février 2010 sa résolution #3964-10 décrétant des coûts à être chargés pour disposer de ces articles;
- CONSIDÉRANT** que le fait d'imposer des coûts est difficilement applicable lors des collectes printanière;
- CONSIDÉRANT** que ce sujet a été discuté au comité Environnement lors de la rencontre tenue le 13 janvier dernier et que recommandation est faite à ce conseil d'accepter gratuitement les tubes fluorescents et les ballasts provenant du secteur résidentiel, et ce, en tout temps de l'année et de refuser le secteur commercial lors des collectes itinérantes. Par contre, ces mêmes matières provenant du secteur commercial seront reçues au

dépôt permanent de la Régie si le transporteur accepte de défrayer les coûts de disposition que la Régie aura à payer pour disposer à son tour de ces matières;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la recommandation des membres du comité Environnement tel que formulé dans le préambule de la présente résolution;

QUE ce conseil abroge à toute fin que de droit sa résolution #3964-10 adoptée le 25 février 2010;

QUE le personnel de la Régie soit autorisé à mettre en application la dite recommandation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4089-11

VÉHICULE LOURD – REMORQUE

CONSIDÉRANT que la Régie a reçu une lettre datée du 20 décembre 2010 en provenance de la Société d'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) concernant les nouvelles définitions de véhicule lourd;

CONSIDÉRANT que la SAAQ informe la Régie via un annexe à la dite correspondance, qu'elle possède trois (3) unités qui devront être soumises à une vérification mécanique auprès d'un mandataire de la société;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du camion Ford année 2011, d'une remorque Laroche année 2009 et d'une remorque Normand modèle 1970 SP, année 2000;

CONSIDÉRANT que la remorque Normand année 2000, ne possède pas de freins ni de lumières, qu'elle ne va jamais sur la voie publique et que de plus, elle fait partie des « équipements d'entrepreneur » de la Régie pour fins d'assurance;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Bégin
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise son secrétaire-trésorier à remiser pour fins d'immatriculation, la remorque Normand modèle 1970 SP, année 2000 – Série 10H31855.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4090-11

VALEUR COMPACTEUR CATERPILLAR 826G

- CONSIDÉRANT** que la Régie a acheté de la Régie Intermunicipale de la région de Thetford en date du 18 septembre 2008, par sa résolution 3732-08, un compacteur à déchets Caterpillar 826G année 1998 pour la somme de 198 000.00\$;
- CONSIDÉRANT** que depuis cet achat, ce compacteur est assuré pour la somme payée soit 198 000.00\$;
- CONSIDÉRANT** qu'une machine semblable se vend à l'encan environ 100 000.00\$;
- CONSIDÉRANT** qu'un assureur ne paie jamais plus que la valeur marchande en cas de perte;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Maheux
APPUYÉ par Monsieur René Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise son assureur à modifier à la baisse, de 198 000.00\$ à 100 000.00\$, la valeur assurable de l'unité cité dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

INFORMATIONS DIVERSES

Les membres présents à cette assemblée sont informés:

- du résultat de la vente du compacteur Caterpillar 816B année 1994;
- que l'ouverture des soumissions pour les travaux décrétés par le règlement 45-10 de la Régie est prévue pour le 27 janvier prochain à 11 :05 heures.

RÉSOLUTION NO: 4091-11

CHAUFFAGE & CLIMATISATION SIÈGE SOCIAL

- CONSIDÉRANT** la consommation énergétique élevée au siège social de la Régie;
- CONSIDÉRANT** que Messieurs Roger Turcotte, secrétaire-trésorier et Pierre Paquet, technicien en génie civil ont rencontré Monsieur Steve Quirion, technicien et consultant en mécanique du bâtiment et que ce dernier recommande dans un premier temps de changer les sondes pour des thermostats 24 volts, à partir desquels chaque employé pourrait contrôler la température (chauffage) et la climatisation dans son air de travail respectif;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Jean-Guy Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise l'achat et l'installation des thermostats recommandés;

QUE cette dépense soit payée par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4092-11

REMERCIEMENTS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE ce conseil adresse à Monsieur Éric Vaillancourt ses plus sincères remerciements pour les services rendus à la Régie, durant la période où il a été à son emploi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4093-11

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Madame Manon Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 20h35.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE